



Degat des eaux qui traine

Par **noj63**, le **23/06/2014** à **10:54**

bonjour,

j'ai subis un dégât des eaux au mois d'août 2013 qui a été déclaré dans les bons délais, le problème venait de l'appartement du dessus, la fuite a été rapidement réparée mais presque un an après les travaux dans mon appartement n'ont toujours pas été commencé (papier peint, plafond...). qui dois je contacter pour faire démarrer ces travaux? si je les fait seul puis je être indemnisé?

merci.

Par **moisse**, le **23/06/2014** à **15:54**

Bonjour,

Vous vous contactez vous-même.

Un expert a dû passer, moyennant quoi votre assureur vous a fait une proposition.

Mais personne ne contactera une entreprise à votre place.

Lorsqu'on exécute les travaux soi-même, donc sans pouvoir fournir une facture, l'assurance accepte de verser une partie de l'estimatif.